



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2393

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Franck Gilard. Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, alors que nous traversons une crise économique sans précédent, la réforme des retraites est essentielle pour l'avenir des Français. Le projet équilibré que vous portez doit pouvoir nourrir un consensus responsable au sein de notre société.

Face à l'allongement de la durée de vie et aux déficits creusés par la crise, cette réforme est indispensable. Le Gouvernement a donc pris ses responsabilités en proposant une réforme qui permettra de sauver notre système par répartition. Mais le parti socialiste ne semble pas avoir compris l'esprit même de cette réforme.

(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)

Pourtant, une petite musique décalée commence à se faire entendre à la périphérie du parti socialiste :

Dominique Strauss-Kahn déclare ne pas faire des soixante ans un dogme ; Michel Rocard juge qu'en faisant de l'âge légal un symbole, le PS est encore en train de se tromper de combat ; enfin, Didier Migaud estime que, pour répondre aux problèmes de financement, il faut agir sur l'ensemble des paramètres, l'âge, la durée de cotisation ou encore les prestations.

Au lieu d'attaquer continuellement le ministre du travail depuis des semaines, les socialistes ne devraient-ils pas s'accorder sur leur ligne politique et prendre également leurs responsabilités face à l'urgence des retraites ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.) Si, un jour lointain, la gauche est confrontée à l'exercice du pouvoir...

M. Albert Facon et M. Michel Lefait. Dans deux ans !

M. Franck Gilard. ...elle sera bien obligée de prendre en compte les réalités.

M. Marcel Rogemont. Ce n'est pas une question au Gouvernement mais à Jean-Marc Ayrault !

M. Franck Gilard. Car nous ne sommes pas seuls au monde. Nous sommes en Europe où tous les pays ont engagé des réformes pour augmenter progressivement l'âge d'ouverture des droits à la retraite. C'est ainsi que l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, aujourd'hui le Royaume-Uni ont engagé des processus, ou travaillent sur des processus qui visent à passer de soixante-cinq ans à soixante-sept ans.

Monsieur le ministre, la société nous commande de ne pas transiger sur les principaux paramètres de la réforme. Les propos francs et lucides de Michel Rocard sur notre réforme sont un encouragement et le signe qu'on peut transcender les clivages. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur le député, la réforme des retraites que le Gouvernement présentera au conseil des ministres le 13 juillet prochain, et qui continue à faire l'objet d'intenses et vives concertations, est nécessaire et juste.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Non !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Tous les gouvernements européens ont mené la même réflexion, et, quelle que soit leur couleur politique, ils ont tous répondu de la même manière, comme vous l'avez souligné, à savoir qu'il convient, à un moment donné, de repousser l'âge de la retraite. C'est bien ce qu'a fait en Espagne le socialiste M. Zapatero en repoussant l'âge d'ouverture des droits à la retraite de soixante-cinq à soixante-sept

ans. En Italie, M. Prodi a augmenté l'âge légal de départ à la retraite. En Allemagne, M. Schröder, qui avait lancé la réforme des retraites, avait prévu de le porter à soixante-trois ans.

M. Richard Mallié. Il est temps que les socialistes prennent leur retraite !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Notre réforme prend également en compte, dans un souci de justice, les particularités des Français. Ainsi, je le répète, les Français qui ont commencé à travailler à quatorze, quinze, seize ou dix-sept ans pourront partir plus tôt, à l'âge de soixante ans ou avant. Cela va dans le droit fil de ce qu'avait fait François Fillon, avec l'aide de la majorité de l'époque, en créant les dispositifs de carrières longues, contre lesquels le parti socialiste a toujours voté.

Enfin, les dispositifs concernant la pénibilité sont des éléments clés et forts de notre réforme. Nous tiendrons compte de ceux qui ont rencontré des difficultés dans leur travail. Eux aussi pourront partir à soixante ans.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2393

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 2010